



ensemble pour une vie autonome asbl

Rue d'Offignies, 70 à 7370 Dour
Tél : 065/65.53.62
Email : info@eva-bap.be
N° Entreprise : 0830.683.848.

Rapport Moral 2010

Introduction

L'année 2010 a été celle de la concrétisation d'un projet : réunir les bénéficiaires de budget d'assistance personnelle afin de créer notre association.

Suite à la parution de l'arrêté BAP du 14 mai 2009, en juin de cette même année, une première tentative, un premier courrier avait été envoyé aux 28 bénéficiaires du projet pilote en collaboration avec l'AWIPH, mais avait obtenu peu de succès.

L'opération fut réitérée en mai 2010 avec cette fois plus de succès, un plus grand nombre aussi il est vrai de bénéficiaires.

À l'instar de nos amis flamands, il était important de partager nos expériences et veiller ainsi au bon fonctionnement du BAP.

Ne dit-on pas « l'union fait la force » !

L'association

1. Observation

Pourquoi «Ensemble pour une Vie Autonome»... ?

«Ensemble» car il est important de réunir non seulement les personnes concernées mais de travailler en collaboration avec l'Administration, les associations, les services et toutes les personnes partageant notre intérêt.

« Vie Autonome » est une vision, une philosophie et un mouvement international de personnes handicapées quelles que soient leurs déficiences.

Celle-ci se fonde sur la prémisse que toutes les personnes handicapées ont des compétences, de la détermination, de la créativité et une passion de vivre, mais que beaucoup sont néanmoins incapables de participer également à la vie économique, politique et culturelle en raison d'obstacles à la pleine citoyenneté qui persistent dans la société.

« Vie Autonome » est aussi une façon pour la personne de se percevoir et une manière dont la société la perçoit, d'abord citoyenne à part entière et meilleure experte de ses propres besoins plutôt qu'utilisatrice et dépendante de services de soins, de services sociaux ou encore de fardeau pour son entourage.

En tant que citoyenne, la personne handicapée doit avoir les mêmes droits de participation, le même éventail d'opportunités, le même degré de liberté, de contrôle et d'autodétermination au quotidien et dans son projet de vie que les autres citoyens considèrent comme allant de soi.

L'évaluation et la compensation des besoins grâce à l'assistance personnelle permettent d'atteindre cette égalité des chances telle que préconisée dans l'article 19 de la Convention des Nations Unies des droits des personnes handicapées précisant le droit à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société.

La Belgique a signé et ratifié la Convention des Nations unies des droits des personnes handicapées et doit maintenant l'appliquer dans ses politiques tant fédérales que régionales.

2. Objet

Telle que définie dans nos statuts, notre mission est de permettre aux personnes handicapées de gérer le processus de prise de décisions qui leur permet de participer à tous les aspects de la société, avoir des choix et exercer un contrôle sur l'aide nécessaire à la vie de tous les jours.

De faire en sorte que toute personne handicapée puisse donc décider en toute liberté comment, dans quel domaine, par qui, quand et à quel endroit elle sera assistée

Cela signifie le libre choix des aides, de l'assistance, d'une habitation accessible et des services sociaux accessibles.

3. Objectifs

Nos objectifs sont très variés et nous vous invitons à les découvrir en détail sur notre site Internet (www.eva-bap.be).

Quatre axes principaux :

- L'information et l'orientation via un site Internet, une publication réservée aux adhérents, un contact téléphonique et l'organisation de réunions.
- La « pair émulation » ou échanges d'expériences, offrant aux bénéficiaires de nouvelles perspectives, le soutien de pairs et jouant un rôle émancipatoire très important.
- La capacité de proposer des services : en collaboration avec l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration de la personne handicapée), l'association veillera à sensibiliser, créer et innover dans ce domaine. L'offre de services actuelle souvent rigide doit s'adapter à la demande et plus l'inverse.
- La défense des intérêts : il est primordial que les personnes avec handicap puissent faire des propositions et participer aux décisions qui les concernent.

4. Structure

L'assemblée générale

Celle-ci est composée des membres effectifs de l'association dont au moins 2/3 sont des personnes handicapées bénéficiaires de budget d'assistance personnelle (BAP).

Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année avant le 30 juin.

Le conseil d'administration

L'association est administrée par un Conseil composé de quatre personnes, 2/3 de celles-ci sont des bénéficiaires d'un budget d'assistance personnelle.

Dans le cas d'un budget d'assistance personnelle attribué à un mineur, un seul parent ou représentant légal peut être administrateur.

5. Collaboration

- Eva se veut pluraliste et recherche toutes les collaborations dont celle de l'AWIPH en priorité bien entendu.
Ce fut déjà le cas pour l'envoi des courriers aux bénéficiaires dont nous ne pouvions disposer des adresses par souci de confidentialité.
Une réunion est prévue le 5 janvier prochain avec M. Strale, du cabinet de Mme la ministre Éliane Tilleux et Mme Englebert, coordinatrice du BAP à l'AWIPH, afin de présenter notre association, aborder ensemble nos différentes questions et fixer un cadre de collaboration.

- Le budget d'assistance personnelle a toujours été l'occasion de nombreux et chaleureux contacts entre militants puis bénéficiaires Flamands et wallons depuis de nombreuses années. C'est donc tout naturellement que nous nous sommes adressés à l'association de bénéficiaires flamande «Onafhankelijike Leven» (OL) afin de bénéficier de leur expérience. Depuis plus d'un an, nous avons appris à nous connaître et nous sommes très heureux de la confiance qu'ils nous font et surtout du soutien inestimable qu'ils nous apportent.
Le PAB est officiel en Flandre depuis 10 ans et celle-ci est très active dans les domaines, les services que nous souhaitons nous-mêmes développer.

Un premier projet commun : nous avons introduit une demande, répondu à un appel à projets du Fonds Prince Philippe sur le thème «Construire des ponts durables entre des associations, des organisations – pour un rapprochement entre les Communautés de Belgique ». Vaste programme d'information et de partage d'expériences entre bénéficiaires flamands et wallons.

Malheureusement notre candidature n'a pas été retenue.

- Rencontre également avec l'ANAH, Association Nationale pour l'Aide aux personnes Handicapées, administrée par des Rotariens, hasard d'une demande de témoignage dans la présentation du BAP lors de leur journée de rencontre annuelle à Charleroi en 2009.
L'ANAH soutient financièrement l'association flamande et la promesse d'un tel soutien, aujourd'hui concrétisée, nous fut également faite. Mais bien au-delà, c'est un cœur que nous avons découvert et leur soutien moral durant l'année 2010 a aussi été très important dans l'aboutissement de la création de notre association.
- Échanges avec l'ABMM, Association Belge des Maladies Neuromusculaires, défendant le Budget d'Assistance Personnelle également de longue date.

6. Ressources financières

Tel que défini dans nos statuts, la cotisation annuelle pour être membre de notre association est de 20 € mais le paiement de celle-ci ne prendra cours qu'à partir du 1^{er} janvier 2011.

Nos seules ressources financières proviennent de dons de l'ANAH, Association Nationale pour l'Aide aux personnes Handicapées.

7. Communication

a) Outils

Dès l'envoi de la seconde invitation en mai 2010, en plus d'une adresse et d'un numéro de téléphone auquel les bénéficiaires pouvaient s'adresser, une adresse e-mail a été créée.

Création ensuite de notre site Internet en octobre. Pour celui-ci, le modèle du site de l'association flamande nous a servi de support avec leur accord bien entendu. Une rencontre avec leur Directeur Général et la responsable en communication nous a permis d'en comprendre le développement, l'intérêt de chaque rubrique mais surtout les points forts à développer.

b) Communication interne

L'invitation à se réunir a suscité un grand intérêt auprès des bénéficiaires et a permis de nombreux échanges et rencontres qui ont bien entendu continué par la suite, après la création de l'ASBL.

c) Communication externe

Via notre site Internet, notre participation à divers événements, qui ont été l'occasion de nous présenter (voir agenda ci-dessous).

Le journal trimestriel de l'AWIPH « parlons-en » avait réservé son dossier spécial au BAP dans son édition du 4^e trimestre 2010 et notre association y fut annoncée.

Activités / Agenda

Mai 2010

En collaboration avec l'AWIPH, envoi de notre courrier aux 66 bénéficiaires de BAP en vigueur à l'époque les invitant à « démarrer ensemble pour une vie autonome »...

2 septembre 2010

Réunion des bénéficiaires à la Louvière, endroit « géographiquement » équitable pour les participants.

Plusieurs bénéficiaires ayant répondu à notre invitation à créer l'association n'ont malheureusement pu se déplacer mais les personnes présentes étaient représentatives de différentes situations.

Le courrier invitant à cette réunion demandait toutefois à tous les bénéficiaires de répondre à trois questions sur le fonctionnement de leur BAP. Un aperçu des réponses obtenues au préalable et les échanges qui s'ensuivirent furent particulièrement intéressants.

En introduction, deux membres de « Onafhankelijike Leven » nous ont présenté le PAB flamand ainsi que leur association.

Nous avons aussi eu la chance de bénéficier de la présence d'un coordinateur mais également de la participation de Mr Magerotte, Docteur en Psychologie et Professeur émérite à l'université de Mons (où la recherche action sur la mise en application d'un système de financement direct de l'aide aux personnes en situation de handicap entourant le projet pilote fut menée).

Différents points de vue furent ainsi abordés.

Etaient également présents, des membres de l'ANAHA, représentant de Clubs Rotary, nous apportant leur soutien.

13 septembre 2010

Réunion des bénéficiaires fondateurs de l'ASBL

20 septembre 2010

Rencontre à Gand, au siège de «Onafhankelijike Leven» avec M. Koen Depauw, directeur général de l'association. A l'ordre du jour : notre site Internet, l'élaboration de nos statuts et divers points stratégiques.

25 -le 27 octobre 2010

Signature et dépôt des statuts auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Mons.

19 novembre 2010

Participation à une réunion de la Commission Subrégionale de l'AWIPH de Thuin afin de témoigner de nos expériences.

20 novembre 2010

Journée nationale de Rencontre de l'ANAH à Tessengerlo. Les organisateurs ont passé en revue les différents «projets à thèmes interdistricts» mis en place par l'ASBL Rotarienne afin de soutenir les personnes présentant un handicap fonctionnel. La Vie Autonome est un de ces thèmes.

4 décembre 2010

En collaboration avec le centre d'expertise flamand Vie Autonome et profitant du passage à Bruxelles de Mme Jamie Bolling, directrice d'ENIL, mouvement européen pour la vie autonome, organisation d'une rencontre sur le thème « vivre indépendant en Belgique et en Europe »

La Belgique était alors encore aux commandes de l'union européenne et l'implémentation de la convention des Nations unies dans nos politiques était à l'ordre du jour.

Il est important que la Flandre et la Wallonie se serrent les coudes !

Les témoignages ce jour-là ont encore bien démontré la qualité de vie retrouvée grâce au BAP.

De telles rencontres sont porteuses d'espoir car elles nous permettent d'élargir notre horizon, de nous sentir moins seuls.

Perspectives

2011 sera l'année de la construction.

Si l'élargissement du BAP, la mise en place de sa gestion au sein des bureaux régionaux de l'AWIPH se construit petit à petit, il est important que ce processus se fasse en collaboration avec les bénéficiaires.

Dans une récente allocution, Mme Baudine, Administratrice Générale de l'AWIPH a dit : «Je ne suis pas du tout dans la philosophie libérale mais j'aime beaucoup l'idée que la personne handicapée est un « client », c'est-à-dire quelqu'un à qui on essaie de répondre en fonction de ce qu'il demande, et non quelqu'un pour qui on pense « à la place ». Je crois qu'à partir du moment où l'on place la personne handicapée au centre du débat, tout le monde - que ce soit l'Agence, les services, les services ambulatoires généralistes - pensera autrement.»

Nous serons au rendez-vous, fidèles d'ailleurs au slogan du Mouvement Européen de la Vie Autonome « rien sur nous sans nous » !